



Action alimentaire et en fixation des droits parentaux

FORMULAIRE ET PIECES JUSTIFICATIVES

A ENVOYER

EN 2 EXEMPLAIRES

1. **Partie requérante** (Parent qui dépose la requête)

ou/et

Représentant légal de la (des) partie(s) requérante(s) si mineure(s)

Nom :

Prénom :

Adresse complète :

Date de naissance :

Numéro de téléphone :

Adresse email :

Nationalité :

Langue :

Traduction/interprète nécessaire : oui non

Nom et adresse du (de la) curateur(trice) + article de la mesure :

1.1. Information préalable à la procédure¹

A participé à la séance d'information « Se séparer dans le respect de l'enfant »

en date du :

Participera à la séance d'information « Se séparer dans le respect de l'enfant »

en date du :

¹ Si vous n'y avez pas participé ou ne vous êtes pas encore inscrit, nous vous invitons à le faire. Vous trouverez le lien pour l'inscription sur le site internet de l'Etat de Fribourg à l'adresse suivante : www.fr.ch/consensus-parental.

1.2. Mandataire de la partie requérante

Nom de l'Etude :

Nom :

Prénom :

Adresse professionnelle :

Numéro de téléphone :

Adresse email :

2. Partie intimée (L'autre parent)

Nom :

Prénom :

Adresse complète :

Date de naissance :

Numéro de téléphone :

Adresse email :

Nationalité :

Langue :

Traduction/interprète nécessaire : oui non

Nom et adresse du (de la) curateur(trice) + article de la mesure :

2.1. Information préalable à la procédure

A participé à la séance d'information « Se séparer dans le respect de l'enfant »

en date du :

2.2. Mandataire de la partie intimée

Nom de l'Etude :

Nom :

Prénom :

Adresse professionnelle :

Numéro de téléphone :

Adresse email :

3. Séparation

Les parents vivent-ils séparés : oui non

Si oui, date de la séparation de fait des parents :

4. Enfant(s)

a) Enfant commun : oui non

Nom :

Prénom :

Date de naissance :

Détenteur(s) de l'autorité parentale : conjointe Requérant(e) Intimé(e)

Degré de scolarité : Etablissement scolaire :

b) Enfant commun : oui non

Nom :

Prénom :

Date de naissance :

Détenteur(s) de l'autorité parentale : conjointe Requérant(e) Intimé(e)

Degré de scolarité : Etablissement scolaire :

c) Enfant commun : oui non

Nom :

Prénom :

Date de naissance :

Détenteur(s) de l'autorité parentale : conjointe Requérant(e) Intimé(e)

Degré de scolarité : Etablissement scolaire :

d) Enfant commun : oui non

Nom :

Prénom :

Date de naissance :

Détenteur(s) de l'autorité parentale: conjointe Requérant(e) Intimé(e)

Degré de scolarité : Etablissement scolaire :

e) Enfant commun : oui non

Nom :

Prénom :

Date de naissance :

Détenteur(s) de l'autorité parentale : conjointe Requérant(e) Intimé(e)

Degré de scolarité : Etablissement scolaire :

f) Enfant commun : oui non

Nom :

Prénom :

Date de naissance :

Détenteur(s) de l'autorité parentale : conjointe Requérant(e) Intimé(e)

Degré de scolarité : Etablissement scolaire :

g) Enfant commun : oui non

Nom :

Prénom :

Date de naissance :

Détenteur(s) de l'autorité parentale : conjointe Requérant(e) Intimé(e)

Degré de scolarité :

Etablissement scolaire :

5. **Modalités de prise en charge actuelles de(s) l'enfant(s) commun(s)**

5.1. Existe-t-il une décision judiciaire ou une convention ratifiée qui organise les modalités de prise en charge de(s) l'enfant(s) chez chacun des parents ?

Oui, laquelle :

Non : modalités réglées à l'amiable

Quelles sont les modalités de prise en charge actuelles ?

Des enfants² :

Semaine 1

	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
Matin							
Midi							
Après-midi							
Soir							
Nuit							

Partie requérante : **R**

Partie intimée : **I**

Tiers : **T**

² Précisez à quels enfants les modalités de prise en charge s'appliquent au moyen des lettres a) à g) lorsque celles-ci ne sont pas identiques pour tous. Vous trouverez des formulaires supplémentaires « Modalités de prise en charge actuelle de(s) l'enfant(s) » sur le site de l'Etat de Fribourg, à l'adresse suivante : www.fr.ch/consensusparental.

Semaine 2

	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
Matin							
Midi							
Après-midi							
Soir							
Nuit							

Partie requérante : **R**

Partie intimée : **I**

Tiers : **T**

5.2. Taux d'activité de la partie requérante : **%**

Jours travaillés

	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
Matin							
Midi							
Après-midi							
Soirée							
Nuit							

5.3. Taux d'activité de la partie intimée : %

Jours travaillés

	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
Matin							
Midi							
Après-midi							
Soirée							
Nuit							

6. Situations financières

6.1. Situation financière de la partie requérante ou du représentant légal de la partie requérante si mineure

6.1.1. Revenus mensuels

Revenu net, sans allocations familiales / Bénéfice mensuel CHF

Salaire versé : 12x/an 13x/an

Autres revenus (bonus, revenus locatifs, rentes, etc.) CHF

Contribution(s) d'entretien perçues CHF

En faveur de :

Eventuel revenu hypothétique CHF

Total CHF

6.1.2. Charges mensuelles

Base mensuelle selon normes OPF³ CHF

Partie requérante locataire :

Loyer, charges incluses CHF

Partie requérante propriétaire :

Intérêts hypothécaires CHF

Frais de chauffage CHF

Impôt foncier CHF

Consommation d'eau CHF

Taxe d'épuration CHF

Assurance bâtiment + ECA bâtiment CHF

Frais d'entretien (moyenne) CHF

Part au logement des enfants à déduire⁴ CHF

Prime d'assurance-maladie obligatoire (LAMal) CHF

Subside ./ CHF

Frais médicaux réguliers non remboursés CHF

Frais indispensables à l'acquisition du revenu :

Frais de transport CHF

Frais de repas CHF

Nombre de repas pris à l'extérieur :

Frais d'exercice du droit de visite CHF

Contribution(s) d'entretien à charge CHF

³ Pour une personne vivant seule : CHF 1'200.- / Pour une personne seule avec enfant(s) : CHF 1'350.- / Pour un couple marié ou en partenariat, avec ou sans enfant(s) : CHF 1'700.-, ce qui représente un montant de CHF 850.- par conjoint/partenaire.

⁴ 20% pour un enfant, 30% pour deux enfants, 40% pour 3 enfants et plus ; pour compléter ce montant, il faut au préalable remplir la catégorie « Situation financière de l'enfant », pour chaque enfant commun ou non commun, et plus particulièrement le point « Participation aux frais de logement du parent gardien » qui se trouve dans « Frais directs mensuels » (6.3.2).

Versée(s) en faveur de :

Frais d'enfant(s) d'un autre lit dont la partie requérante a la garde CHF

Sous-total CHF

Impôts CHF

Prime d'assurance-maladie complémentaire (LCA) CHF

Frais de télécommunication CHF

3^{ème} pilier 3A pour indépendants ne cotisant pas au 2^{ème} pilier CHF

Autres frais CHF

Epargne CHF

Sous-total CHF

Total CHF

6.2. Situation financière de la partie intimée

6.2.1. Revenus mensuels

Revenu net, sans allocations familiales / Bénéfice mensuel CHF

Salaire versé : 12x/an 13x/an

Autres revenus (bonus, revenus locatifs, rentes, etc.) CHF

Contribution(s) d'entretien perçues CHF

En faveur de :

Eventuel revenu hypothétique CHF

Total CHF

6.2.2. Charges mensuelles

Base mensuelle selon normes OPF⁵ CHF

Partie intimée locataire :

Loyer, charges incluses CHF

Partie intimée propriétaire :

Intérêts hypothécaires CHF

Frais de chauffage CHF

Impôt foncier CHF

Consommation d'eau CHF

Taxe d'épuration CHF

Assurance bâtiment + ECA bâtiment CHF

Frais d'entretien (moyenne) CHF

Part au logement des enfants à déduire⁶ CHF

Prime d'assurance-maladie obligatoire (LAMal) CHF

Subside ./ CHF

Frais médicaux réguliers non remboursés CHF

Frais indispensables à l'acquisition du revenu :

Frais de transport CHF

Frais de repas CHF

Nombre de repas pris à l'extérieur :

Frais d'exercice du droit de visite CHF

Contribution(s) d'entretien à charge CHF

⁵ Pour une personne vivant seule : CHF 1'200.- / Pour une personne seule avec enfant(s) : CHF 1'350.- / Pour un couple marié ou en partenariat, avec ou sans enfant(s) : CHF 1'700.-, ce qui représente un montant de CHF 850.- par conjoint/partenaire.

⁶ 20% pour un enfant, 30% pour deux enfants, 40% pour 3 enfants et plus ; pour compléter ce montant, il faut au préalable remplir la catégorie « Situation financière de l'enfant », pour chaque enfant commun ou non commun, et plus particulièrement le point « Participation aux frais de logement du parent gardien » qui se trouve dans « Frais directs mensuels » (6.3.2).

Versée(s) en faveur de :

Frais d'enfant(s) d'un autre lit dont la partie intimée a la garde CHF

Sous-total CHF

Impôts CHF

Prime d'assurance-maladie complémentaire (LCA) CHF

Frais de télécommunication CHF

3^{ème} pilier 3A pour indépendants ne cotisant pas au 2^{ème} pilier CHF

Autres frais CHF

Epargne CHF

Sous-total CHF

Total CHF

6.3. Situation financière de l'enfant (formule supplémentaire si plusieurs enfants)⁷

Prénom de l'enfant :

6.3.1. Revenus / apports mensuels

Allocations familiales ou de formation professionnelle CHF

Rentes CHF

Contribution d'entretien CHF

Autre revenu (salaire d'apprenti, etc.) CHF

Sous-total CHF

⁷ Vous trouverez le formulaire « Situation financière de l'enfant » sur le site de l'Etat de Fribourg, à l'adresse suivante : www.fr.ch/consensus-parental.

6.3.2. Frais directs mensuels

Base mensuelle selon normes OPF ⁸	CHF
Participation aux frais de logement du parent gardien ⁹	CHF
Prime d'assurance-maladie obligatoire (LAMal)	CHF
Subside	./. CHF
Frais médicaux réguliers non remboursés	CHF
Frais de formation/écolage	CHF
Frais de déplacement indispensables	CHF
Frais de repas hors domicile	CHF
Frais de prise en charge par des tiers (frais de garde et cantine)	CHF
Sous-total	CHF
Prime d'assurance-maladie complémentaire (LCA)	CHF
Autres frais	CHF
Sous-total	CHF
Total (6.3.2-6.3.1)¹⁰	CHF

6.3.3. Motifs justifiant de déroger à un éventuel partage de l'excédent

(255 Caractères max.)

⁸ Pour un enfant jusqu'à 10 ans : CHF 400.- (CHF 200.- en cas de garde alternée) ; pour un enfant dès 10 ans révolus : CHF 600.- (CHF 300.- en cas de garde alternée).

⁹ 20% pour un enfant, 30% pour deux enfants, 40% pour 3 enfants et plus.

¹⁰ Il faut soustraire les « Revenus/apports mensuels » (6.3.1) des « Frais directs mensuels » (6.3.2), ce qui permet d'obtenir le montant de l'entretien convenable de l'enfant mineur.

7. Médiation familiale et/ou soutien à la coparentalité

Une médiation familiale et/ou un soutien à la coparentalité ont-ils été entrepris ?

oui non

La partie requérante peut-elle envisager de bénéficier d'un accompagnement conjoint avec l'autre partie (médiation familiale et/ou soutien à la coparentalité) durant cette procédure de séparation ?

oui non (s'il existe des contre-indications, à préciser)

(255 Caractères max.)

8. Mesures d'instruction particulières proposées

- Aucune
- Rapport ciblé du Service de l'enfance et de la jeunesse (SEJ)

Sur quelle(s) question(s) ? (Points précis uniquement, pas d'enquête complète)

1.

2.

(255 caractères max.)

Pourquoi ?

- Demande d'exécution de cette mesure en instruction superprovisionnelle (avant audition des parties)**

(255 caractères max.)

Pourquoi ?

- Expertise pédopsychiatrique

(255 caractères max.)

Pourquoi ?

9. Conclusions

9.1. Autorité parentale

- Aucune modification requise
- L'autorité parentale est attribuée conjointement
- à

9.2. Prise en charge de(s) l'enfant(s)¹¹

Aucune modification requise

La garde de(s) l'enfant(s) est attribuée à

Le droit de visite de s'exercera ainsi :

Semaine 1

	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
Matin							
Midi							
Après-midi							
Soir							
Nuit							

Partie requérante : **R**

Partie intimée : **I**

¹¹ Précisez à quels enfants les conclusions s'appliquent au moyen des lettres a) à g) lorsque celles-ci ne sont pas identiques pour tous. Vous trouverez des formulaires supplémentaires « Conclusions relatives à la prise en charge de(s) enfant(s) » sur le site de l'Etat de Fribourg à l'adresse suivante : www.fr.ch/consensus-parental.

Semaine 2

	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
Matin							
Midi							
Après-midi							
Soir							
Nuit							

Partie requérante : **R**

Partie intimée : **I**

La garde de(s) l'enfant(s)

est exercée de manière alternée.

La garde alternée s'exercera ainsi :

Semaine 1

	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
Matin							
Midi							
Après-midi							
Soir							
Nuit							

Partie requérante : **R**

Partie intimée : **I**

Semaine 2

	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
Matin							
Midi							
Après-midi							
Soir							
Nuit							

Partie requérante : **R**

Partie intimée : **I**

Le domicile légal de(s) l'enfant(s)

est fixé :

chez la partie requérante chez la partie intimée

9.3. Entretien de(s) l'enfant(s)

9.3.1. Contribution d'entretien en faveur de(s) l'enfant(s) mineur(s)

- Pension à fixer d'office par le/la Président/e du Tribunal

Pension en faveur de : Prénom : CHF

Prénom : **CHF**

A verser par : la partie requérante avec effet au

9.3.2. Allocations familiales et rentes complémentaires pour enfants

Les allocations familiales et rentes complémentaires pour enfants seront :

- perçues par la partie requérante
 - perçues par la partie intimée
 - percues entre les parties

9.3.3. Bonification pour tâches éducatives

La bonification pour tâches éducatives au sens de l'art. 52f^{bis} RAVS est attribuée :

- à 50% à chacun des parents
- à 100% à

10. Mesures provisionnelles

- Je conclus au prononcé des conclusions n^{os}
à titre de mesures provisionnelles.

11. Mesures superprovisionnelles au sens de l'art. 265 CPC

Y a-t-il urgence (péril en la demeure) justifiant qu'une décision soit rendue immédiatement, sans entendre la partie adverse ?

- Non
- Oui, sur les conclusions n^{os}

Pourquoi ?
(400 Caractères max.)

12. Frais de procédure

Je conclus à ce que le/la Président/e du Tribunal statue sur les frais (frais judiciaires et dépens) et leur répartition.

13. Provisio ad litem et assistance judiciaire

Principalement

Je requiers le versement d'une *provisio ad litem* d'un montant de CHF

Subsidiairement

Je requiers le bénéfice de l'assistance judiciaire avec effet au (date)

Date :

Signature :

14. Pièces à joindre

1. Attestation de participation à la séance d'information ou preuve d'inscription
2. Acte de naissance de chaque enfant
3. Convention ou déclaration relative à l'autorité parentale conjointe
4. Décision(s) judiciaire(s) ou convention(s) ratifiée(s) réglant la prise en charge des enfants
5. Dernière décision de taxation fiscale
6. Dernière déclaration fiscale
7. Fiches de salaire des six derniers mois et dernier certificat de salaire
8. Résultats des trois derniers boulements comptables de l'entreprise lorsque la partie requérante ou son représentant légal est un indépendant
9. Attestations relatives aux autres revenus (rentes, location d'immeubles, revenus de titres, aide sociale, chômage, etc.)
10. Jugements ou conventions relatifs aux pensions alimentaires perçues
11. Pièces relatives aux frais de logement (contrat de bail, intérêts des dettes hypothécaires, impôt foncier, chauffage, ECA ménage et habitation, assurance RC privée/ménage et immeuble, etc.)
12. Pièces relatives au montant des primes d'assurance-maladie (LAMal et LCA) et décision relative à d'éventuels subsides
13. Pièces attestant des frais médicaux réguliers non remboursés
14. Pièces relatives aux frais de transport (abonnement des transports publics, leasing, assurance véhicule, facture OCN, etc.)
15. Bordereau d'acomptes d'impôts et attestations relatives à leur paiement régulier
16. Jugements ou conventions relatifs aux pensions alimentaires versées et pièces attestant de leur paiement régulier
17. Tous frais relatifs aux enfants (prime d'assurance-maladie LAMal et LCA, frais médicaux, frais de formation, frais de prise en charge par des tiers, activités extrascolaires)
18. Pièces attestant du revenu des enfants (contrat d'apprentissage, etc.)
19. Toutes autres pièces utiles